PLUI

En organisant le développement urbain, planifiant les grands projets, préservant les espaces natu rels et agricoles, et fixant les règles d'occupation des sols et de construction, le PLU porte les per spectives d'avenir de notre territoire pour les dix prochaines années.

Le PLUI définit l'aménagement global du territoire dans un souci de développement durable. Il prend en compte l'urbanisme, l'habitat, les déplacements, les activités économiques, les équipements publics mais aussi le pays age et le patrimoine, tout ce qui fait la spécificité des communes.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal a été approuvé le 13 Février 2020 en Conseil Métropolitain. Opposabl e depuis le 13 Mars 2020, il s'applique désormais sur les 71 communes de la Métropole en remplacement des documents d'urbanisme communaux en vigueur.

Il peut être consulté sur le site internet de la métropole :**consulter le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal sur le site de la métropole**

VILLE DE PETIT-QUEVILLY
Hôtel de ville
Place Henri-Barbusse - BP 202
76141 Petit-Quevilly Cedex
02 35 63 75 00